

La vie de l'utilisateur évolue, sa déclaration aussi !

Pour déclarer, l'utilisateur doit adopter le **bon réflexe** : caf.fr ou l'appli Caf - Mon Compte ! Il peut mettre à jour ses informations **24h/24, 7j/7**.

Une déclaration juste et des droits justes.



Le saviez-vous ?



Plus d'1 demande de remboursement sur 3 porte sur la Prime d'activité et le Rsa.

Près d'1 demande de remboursement sur 2 porte sur l'Aide personnelle au logement.



504 €
Montant moyen 2019
des indus Caf

Des erreurs concentrées sur certaines situations de vie



Les allocataires se trompent dans les ressources qu'ils déclarent



Les allocataires ne signalent pas rapidement un changement de vie important, comme la reprise d'un emploi

Pourquoi les allocataires doivent-ils déclarer leur situation ?

La Caf étudie les droits et calcule le montant des aides à partir des **informations qu'elle a en sa possession**.

Les aides sont donc personnalisées pour s'adapter au mieux aux besoins de ses allocataires.

Pour éviter d'avoir à rembourser, les allocataires doivent déclarer **immédiatement** les changements qui interviennent dans leur vie.

Le bon réflexe



Caf.fr

Espace Mon Compte Caf – Mon Compte



L'appli mobile

L'avantage : l'allocataire peut **mettre à jour ses informations 24h/24, 7j/7**

Quelles informations les allocataires doivent-ils transmettre à la Caf ?

Les allocataires doivent déclarer tout changement dès qu'il se produit :

- La reprise d'un emploi, même à temps partiel ou pour une courte durée ;
- Un changement dans leur vie familiale (mariage, séparation, reprise de vie commune, naissance) ;
- Un déménagement ;
- Leurs ressources et celles de leurs enfants lorsqu'ils travaillent ;
- La perte d'un emploi, le chômage partiel, une hospitalisation...